REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4093

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Restructuration du collège Elsa Triolet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du montant total d'opération pour notification des marchés aux entreprises de travaux

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Monsieur Bruno Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4093

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Restructuration du collège Elsa Triolet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du montant total d'opération pour notification des marchés aux entreprises de travaux

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération Ven collège Elsa Triolet restructuration fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le collège Elsa Triolet a été construit en 1972. Il est aujourd'hui classé en réseau d'éducation prioritaire.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1231 du 11 avril 2022, la Métropole a approuvé le programme de restructuration totale du collège ainsi qu'une une autorisation de programme partielle de 3,5 M€ dans le but de lancer la consultation des marchés de maîtrise de d'œuvre et de réaliser les études de conception.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue, à l'été 2023, après analyses des dossiers de candidatures selon la procédure de marché négocié. Le permis de construire a été obtenu en octobre 2024 et la consultation des entreprises a été lancée en novembre 2024. L'objet de la présente délibération est de permettre la contractualisation des marchés de travaux avec les entreprises retenues.

II - Programme de l'opération de restructuration

Reposant sur le référentiel pour la construction et la modernisation des bâtiments affectés aux collèges publics de la Métropole, les principaux objectifs de l'opération ont été mis au point durant la phase de conception. Le programme technique, finalisé au stade de la validation de l'avant-projet détaillé, a permis d'intégrer de fortes ambitions en matière de transition écologique notamment, en améliorant la performance énergétique du bâti et en limitant l'empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre :

- l'amélioration des conforts d'usages et de la fonctionnalité du collège avec le recloisonnement des espaces dans le but de convenir aux nouvelles exigences pédagogiques,

- l'amélioration de la sécurité et de l'image du collège, en lien avec le grand projet de ville, par la création d'une nouvelle entrée pour les élèves directement dans la cour, permettant la séparation des flux élèves/personnel/livraison,

- la création d'une demi-pension en production sur place de 200 repas par jour, avec une extension possible à 300 repas,

- la création de nouvelles fonctions, telles qu'un foyer des élèves d'environ 60 m², une salle d'évolution sportive d'environ 290 m², une salle polyvalente mutualisable, une salle de convivialité d'environ 40 m², notamment pour les associations de parents d'élèves,

- le désamiantage complet des bâtiments concernés permettant de supprimer le risque d'émission et de dispersion de fibres d'amiante durant l'exploitation future du bâtiment et d'en réduire les coûts de gestion,

- la rénovation énergétique ambitieuse des bâtis existants comprenant le traitement thermique des façades, l'isolation des planchers bas et l'ensemble des toitures, le remplacement des menuiseries extérieures, le changement de l'ensemble des terminaux de chauffage (radiateurs), la reprise et l'optimisation des installations techniques (électricité, chauffage, plomberie et ventilation), l'installation de panneaux photovoltaïques, l'installation de protections solaires extérieures (brise soleil orientable) pour traiter le confort d'été,

- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments divisera par deux la consommation énergétique actuelle (chauffage + électricité). La consommation moyenne sur les cinq dernières années des postes chauffage et électricité représentant 843 000 kWh par an sera ramenée en effet à 429 000 kWh par an après travaux, soit une économie d'environ 50 000 €, et 52 tonnes de CO2 par an, uniquement sur ces deux postes de consommation,

- l'installation de capteurs solaires placés en toiture terrasse du bâtiment principal et du bâtiment des sciences permettront de disposer d'une installation photovoltaïque produisant 260 MWh/an avec une puissance crète d'environ 214 kWc. La gestion de cette production sera effectuée selon le principe de l'autoconsommation collective avec vente du surplus,

- la renaturation des espaces extérieurs comprenant une végétalisation complète de la cour et des abords, la réduction des surfaces imperméables, la gestion des eaux pluviales et l'augmentation de l'ombrage participent à la lutte contre l'îlot de chaleur urbain, enjeu très important pour le collège Elsa Triolet situé au cœur du quartier des Minguettes,

- la plantation de 66 arbres, 1 560 arbustes et couvre sols et la réalisation de six noues de recueil des eaux pluviales permettant de déconnecter le renvoi des eaux pluviales vers le réseau public actuel. Par ailleurs, l'objectif de 30 % d'ombrage de la surface extérieure sera largement dépassé puisque le projet permettra d'atteindre 42 % d'ombrage au lieu de 23 % actuellement,

- un dispositif de récupération des eaux pluviales d'une capacité de 20 000 litres permettra également d'alimenter les sanitaires collectifs élèves avec les eaux de pluie.

III - Calendrier prévisionnel

Suite à l'obtention du permis de construire en octobre 2024, les études de maîtrise d'œuvre ont été finalisées. Les entreprises de travaux consultées ont remis leur offre en décembre 2024.

Sous réserve de la bonne attribution des marchés de travaux, le planning prévisionnel des travaux prévoie une livraison fin 2028 avec un chantier d'une durée de 41 mois :

- phase 1 de juillet 2025 à août 2026 : construction du bâtiment sport/polyvalent, réhabilitation du bâtiment secteur sud et sa surélévation pour installation du pôle sciences au R+1. La nouvelle entrée principale de l'établissement doit être mise en service à la rentrée scolaire 2026,

- phase 2 de septembre 2026 à août 2028 : réhabilitation complète du bâtiment enseignement R+2, création de la demi-pension secteur nord, réhabilitation de l'enveloppe thermique du bâtiment de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les aménagements extérieurs du secteur ouest de l'établissement,

- phase 3 de mai 2028 à novembre 2028 : démolition du bâtiment anciens ateliers SEGPA, dépose des bâtiments modulaires provisoires et aménagements extérieurs du reste du site (cour de récréation, plateau sportif et espaces verts).

IV - Coût du projet

Le montant global du projet est estimé à 26 300 000 €, selon la répartition prévisionnelle ci-dessous :

Désignations des prestations - budget d'investissement	Montant TTC (en €)
études et prestataires intellectuels (y compris révisions)	2 670 000
travaux de restructuration/extension (y compris révisions et imprévus)	22 810 000
branchements, entrée charretière et divers	220 000
Sous total opération de restructuration toutes dépenses confondues	*25 700 000*
renouvellement des mobiliers et équipements	600 000
Total dépenses d'investissement toutes dépenses confondues	**26 300 000**

Par ailleurs, le projet a fait l'objet d'un accord attributif de subvention au titre du fonds vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux en juillet 2024, pour un montant de 1 200 000 € TTC ainsi que d'un dépôt de dossier auprès de l'Agence de l'eau. Il sera intégré au volet ville perméable du prochain contrat métropolitain 2025-2027 avec l'Agence de l'eau.

Par conséquent, et afin de lancer l'opération, il est proposé d'approuver l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 22 800 000 € TTC en dépenses, portant l'autorisation de programme totale à 26 300 000 € TTC. Cette autorisation de programme complémentaire permettra d'engager les marchés de travaux estimés à environ 23 030 000 € TTC ainsi que l'équipement en mobiliers et matériels évalué à 600 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'achèvement de la consultation ainsi que le lancement de l'opération de la restructuration totale du collège Elsa Triolet situé à Vénissieux.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - solliciter auprès des autorités compétentes toutes subventions d'investissement auxquelles peut prétendre l'opération,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation pour un montant de 22 800 000 € en dépenses et 1 200 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 6 781 915 € en dépenses en 2026,
- 7 914 085 € en dépenses et 600 000 € en recettes en 2027,
- 6 864 000 € en dépenses en 2028,
- 1 240 000 € en dépenses et 600 000 € en recettes en 2029,

sur l'opération n° 0P34O9707.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 26 300 000 € TTC en dépenses et 1 200 000 € TTC en recettes, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 3 500 000 €.

4° - La somme à payer en investissement, soit 22 800 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et suivants - chapitres 21 et 23.

5° - La somme à encaisser en investissement, soit 1 200 000 € TTC, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2027 et suivants - chapitre 13.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-332717-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025